



PLANÈTE | CHRONIQUE

PAR STÉPHANE FOU CART

Croissance et aveuglement

Ce fut l'étude-choc de l'été. Mi-juillet, dans la revue de l'Académie des sciences américaine, Gerardo Ceballos (Université nationale autonome du Mexique) et ses coauteurs donnaient une idée de ce qu'il reste de vivant – sans compter les sept milliards d'humains et la cohorte immense de leurs animaux domestiques – à la surface de la Terre. Au total, concluaient les chercheurs, sur les quelque 180 espèces de mammifères étudiées, presque toutes ont perdu plus de 30 % de leur aire de répartition depuis le début du XX^e siècle et 40 % en ont abandonné plus de 80 %... Depuis 1970, ce sont au moins 50 % des animaux qui ont disparu.

Ces chiffres suscitent bien sûr l'effroi, comme avant eux une litanie de travaux alarmants sur l'érosion de la vie. Et, pourtant, rien ne change. Comment mobiliser les responsables politiques, les capitaines d'industrie, les médias ? Comment convaincre de cette évidence qu'il ne faut pas laisser le vivant s'étioler ?

Rien de ce qui n'a pas un intérêt économique immédiatement chiffrable ne semble pouvoir être sauvé. Alors, depuis la fin des années 1970 et singulièrement depuis une quinzaine d'années, économistes et écologues ont développé la notion de « services écosystémiques » : il s'agit de chiffrer les services rendus gratuitement par la nature. La pollinisation (service rendu par les abeilles, certains insectes, oiseaux, etc.) « pèse » ainsi plusieurs centaines de milliards de dollars annuels ; les bénéfices d'un kilomètre de mangrove (absorption de carbone, protection des zones côtières, etc.) sont généralement évalués à plusieurs centaines de milliers de dollars par an ; ceux des récifs coralliens de Guadeloupe s'élèvent, chaque année, à une centaine de millions d'euros, etc. Chaque écosystème pourrait, à l'extrême, avoir une valeur chiffrée et être ainsi intégré au fonctionnement des économies. Afin, bien sûr, de le protéger.

Mais il y a peut-être là, hélas, un terrible malentendu. Un malentendu qui pourrait rendre vaine toute volonté de protéger la nature en évaluant la valeur des services qu'elle nous rend gratuitement. Et si la destruction de l'environnement n'était pas seulement une conséquence fortuite de la croissance économique, mais aussi et surtout l'un de ses carburants ? Et si l'érosion des services écosystémiques était, quelle que soit leur valeur, l'une des conditions déterminantes de l'accroissement du produit intérieur brut ? Et si la destruction de la nature était nécessaire à la croissance ?

C'est l'idée, assez radicale mais aussi stimulante, soutenue en 2002 par deux économistes italiens dans un article publié par la revue *Ecological Economics*. Voici comment Stefano Bartolini (université de Sienne, Italie) et Luigi Bonatti (université de Trente, Italie) résument l'affaire dans leur jargon : « Nous présentons dans cet article une vision de la croissance différente du paradigme dominant, expliquent-ils, avec un sens

ET SI LA DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉTAIT L'UN DES CARBURANTS DE L'ACCROISSEMENT DU PIB ?

aigu de la litote. Nous modélisons la croissance comme un processus dirigé par les réactions de défense des individus face aux externalités négatives générées par le processus de production. »

Schématiquement, les deux économistes proposent donc une vision dans laquelle l'activité économique dégrade le tissu social et environnemental. Conséquence de cette dégradation, les services que rendent gratuitement l'environnement social (garder vos enfants, aller vous chercher du pain à la boulangerie, réparer votre système d'exploitation Windows, etc.) ou naturel (polliniser vos cultures, maintenir la fertilité des terres agricoles, etc.) s'érodent. Pour pallier la disparition de ces services gratuits, les agents économiques ont recours à des services marchands. Mais, pour y avoir recours, ils doivent disposer de moyens financiers plus importants et doivent donc accroître leur activité économique. Et, ainsi, contribuer à nouveau, un peu plus, à la dégradation du tissu social et environnemental, etc. La boucle est bouclée.

Externalité négative

Si cette vision de la croissance est juste, alors toute politique dont le but ultime est l'augmentation du produit intérieur brut est vouée à détruire l'environnement. Rien ne pourrait être sauvé, car l'objectif ultime à atteindre serait une sorte de « grand remplacement » des services gratuits (offerts par la nature ou les structures sociales) par des services commerciaux qui, eux, dopent le PIB. D'où ce paradoxe : plus un écosystème est précieux, plus il peut être rentable, pour maximiser la croissance, de le détruire.

Gaël Giraud, économiste en chef de l'Agence française de développement (AFD), réserve son opinion sur les conclusions de MM. Bartolini et Bonatti, mais confirme l'existence de situations dans lesquelles produire une externalité négative (avoir un accident de voiture, polluer une rivière...) peut augmenter le PIB. « La disparition des abeilles n'est d'ailleurs pas une si mauvaise nouvelle pour certains économistes, puisqu'elle pourrait conduire au développement et à la commercialisation de solutions techniques de pollinisation », déplore-t-il. Au reste, ce mouvement est en marche : de plus en plus, pour pallier l'absence des pollinisateurs sauvages, qui disparaissent plus vite encore que les abeilles, des apiculteurs développent des services commerciaux de location de leurs ruches, afin de polliniser les plantations d'amandiers, de pommiers, etc. C'est déjà, en Amérique du Nord, une industrie...

Il faut donc espérer que nos deux économistes italiens se trompent. Car, s'ils ont raison, le fait de se diriger vers un monde devenant progressivement invivable pourrait ne jamais être signalé à nos responsables politiques par une chute de la croissance. Leur unique boussole les amènerait ainsi, et nous avec, droit sur l'orage. ■

foucart@lemonde.fr

PLUS UN ÉCOSYSTÈME EST PRÉCIEUX, PLUS IL PEUT ÊTRE RENTABLE DE LE DÉTRUIRE

AMIANTE : LA DÉROBATE DE LA JUSTICE

ÉDITORIAL III

Elle a de jolis noms, cette fibre ignifuge, cet « or blanc » qui a enrichi tant d'industriels : chrysotile quand elle est blanche, crocidolite quand elle est bleue. Mais l'amiante est d'abord un poison qui tue. Sa toxicité est connue depuis un siècle. Première cause de décès lié au travail, il a généré un long cortège de victimes. Se sont ensuivis vingt ans de procédures judiciaires qui, à chaque étape, éloignent toujours un peu plus la perspective d'un procès de l'amiante. Vendredi 15 septembre, la cour d'appel de Paris a ainsi annulé les mises en examen, intervenues entre la fin de 2011 et le début de 2012, pour homicides et blessures involontaires, de neuf décideurs, industriels, scientifiques, hauts fonctionnaires. Ils étaient impliqués

dans deux dossiers emblématiques de ce scandale sanitaire, celui du campus parisien de Jussieu et celui des chantiers navals Normed de Dunkerque.

Vingt ans après l'interdiction de l'amiante, en janvier 1997, ces neuf personnes, dont un ancien directeur général de la santé, étaient soupçonnées d'avoir favorisé « l'usage contrôlé » de cette fibre hautement cancérigène, entre 1982 et 1995, afin de retarder au maximum sa prohibition. Les magistrats ont jugé qu'elles ne pouvaient avoir connaissance de la gravité du risque encouru, du moment précis où l'inhalation du poison déclençait la maladie, et que les hauts fonctionnaires mis en cause n'avaient pas le pouvoir d'ordonner une autre politique. L'Association nationale des victimes de l'amiante (Andeva) a engagé un recours devant la Cour de cassation, qui avait déjà invalidé, en 2015, l'annulation par la cour d'appel de Paris, en juillet 2014, des neuf mis en examen.

De nombreux rapports ont pourtant démontré la dangerosité de l'amiante. La simple inhalation de ses fibres est à l'origine de l'asbestose (fibrose pulmonaire) ou de cancers broncho-pulmonaires. Le cancer de la plèvre, ou mésothéliome, a provoqué la mort, après des années d'horribles souffrances, de nombre d'ouvriers des chantiers navals qui, tandis qu'ils soudaient des plaques de sous-marin ou

floquaient des kilomètres de tuyauterie voyaient flotter cette poussière blanche qui allait les emporter. Bien qu'interdit, l'amiante est encore présent dans de nombreux bâtiments et équipements. Les chiffres varient, mais ils sont tous terrifiants. L'Institut de veille sanitaire parle de 1700 décès chaque année. L'Andeva évoque 3 000 morts par an. Selon un rapport du Haut Conseil de la santé publique, en 2014, « l'estimation du nombre de décès attendus entre 2009 et 2050 par cancers du poumon liés à l'exposition à l'amiante à venir serait de l'ordre de 50 000 à 75 000, auxquels s'ajoutent de 18 000 à 25 000 mésothéliomes ».

L'amiante continue de frapper. Alors qu'une quinzaine d'autres dossiers d'intoxication à l'« or blanc », concernant des directeurs d'usine et des médecins du travail, sont en attente, la décision de la cour d'appel de Paris risque de peser lourdement. Les survivants, et les familles de ceux qui y ont laissé leur vie, réclament justice. Au-delà d'une condamnation des responsables, il faudrait au moins empêcher ce que François Desriaux, vice-président de l'Andeva, appelle « un permis de tuer », « une sorte d'amnistie anticipée accordée à tous ceux qui exposaient des salariés ou des consommateurs à ce type de substances ». Aujourd'hui, la justice traite ce scandale à reculons. Elle semble se dérober. ■



présente

LUNDI 25 SEPTEMBRE - 20H

LIVE

MAGAZINE

LES JOURNALISTES DU MONDE
MONTENT SUR SCÈNE POUR
UNE ÉDITION ÉPHÉMÈRE ET UNIQUE

CASINO DE PARIS

16 rue de Clichy
75009 Paris

RÉSERVEZ VOS PLACES

LeMonde.fr/festival ou casinoparis.fr

RÊVER

22-25
SEPTEMBRE 2017
4^E ÉDITION

Palais Garnier - Opéra Bastille
Théâtre des Bouffes du Nord
Cinéma Gaumont Opéra

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Google

LA POSTE

mgen